

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC

Le 01 juin 2015 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pilote, maire, les conseillers : Michel Roberge, François Théberge, Michel Gagnon, Martin Hudon et Berthold Allard.
Était absent monsieur Jules Bernier, conseiller.
Régis Martin, secrétaire-trésorier était aussi présent.

15.06.81 *ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR*

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

15.06.82 *PROCÈS-VERBAL*

ATTENDU que le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal du 04 mai 2015;

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 04 mai 2015.

15.06.83 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion du 04 mai 2015 soit adopté sans amendement.

15.06.84 *COMPTES*

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

Que la liste de comptes numéro 5, mai 2015, au montant total de 115,439.42 \$ est acceptée démontrant une liste des comptes payés au montant de 19,088.12 \$, une liste des salaires payés au montant de 20,829.12 \$, une liste des comptes à payer au montant de 75,522.18 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

** *CORRESPONDANCE*

Monsieur le maire procède à la lecture de la liste de la correspondance et les sujets suivants font l'objet d'une résolution :

15.06.85 *ALLIANCE FORÊT BORÉALE*

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

Que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc soit membre de l'Alliance forêt boréale.

15.06.86 *TOURNOI DE GOLF – Fondation du Centre Maria-Chapdelaine*

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

De participer au tournoi de golf de la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine pour deux personnes à 50 \$ chaque.

15.06.87 *NOTE EN FOLIE DE ST-AUGUSTIN – Souper fesse de bœuf*

Il est proposé par François Théberge
et résolu unanimement :

De faire l'achat de deux cartes à 25 \$ chaque pour participer au souper fesse de bœuf du Festival la note en folie de St-Augustin le 13 juin prochain.

15.06.88 *TRAVAUX CONFIÉS À LA CJS DE SAINTE-JEANNE-D'ARC*

Il est résolu unanimement :

D'accorder aux jeunes de la CJS de Sainte-Jeanne-d'Arc quelques contrats de tondage de pelouse sur des terrains de la municipalité qui sont tondu à l'occasion.

** FIN DE LA CORRSPONDANCE

15.06.89 *PROJET PCE 2015 – MONITEURS TERRAIN DE JEU*

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

D'entériner la sélection des étudiants pour le projet de moniteurs au terrain de jeu, soit : Lauralie Devin, Céline Gosselin et Mathieu Lavoie;

Que les étudiants soient rémunérés au taux du salaire minimum.

Que la municipalité accepte de couvrir les coûts excédentaires.

15.06.90 *PROJET PCE 2015 – GUIDES AU VIEUX-MOULIN ET ANIMATEUR CJS*

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

D'entériner la sélection des étudiants pour le projet de guides au vieux-Moulin, soit : Émilie Gobeil et Alicia Tremblay et pour l'animateur CJS : Joey St-Arnaud.

Que les étudiants soient rémunérés au taux du salaire minimum.

Que la municipalité accepte de couvrir les coûts excédentaires du projet consenti à la Société de développement de Ste-Jeanne-d'Arc dont la subvention est établie à 12,615 \$.

15.06.91 *PROJET FTQ 2015 – ANIMATEUR CJS*

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'entériner la sélection d'un étudiant pour le projet d'animateur CJS sur la subvention de la FTQ en la personne de Élisabeth Duchesne Desbiens.

Que la municipalité accepte de couvrir les coûts excédentaires du projet.

15.06.92 *PROGRAMMATION DES TRAVAUX DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014-2018*

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec(TECQ) pour les années 2014 à 2018;*
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par : monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux partielle jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

15.06.93 *DEMANDE DE SUBVENTION – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016 – Liste des travaux retenus*

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

D'approuver la liste des travaux retenus pour la subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

(PAARRM) 2015-2016 pour un coût total des travaux de 450 000 \$ et un montant de subvention demandé de 297 000 \$.

15.06.94 *DEMANDE DE COMMANDITE PAR MME LOUIZEL COULOMBE – Symposium international de peinture et sculpture du Saguenay-Lac-Saint-Jean*

ATTENDU que madame Louizel Coulombe est une artiste peintre reconnu internationalement et qu'elle s'identifie comme étant de Sainte-Jeanne-d'Arc et est par le fait même une bonne ambassadrice;

ATTENDU qu'elle participera au Symposium international de peinture et sculpture du Saguenay-Lac-Saint-Jean du 17 au 21 juin 2015 et qu'elle présentera une peinture dont le sujet est le Vieux Moulin;

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

D'accorder une commandite de 200 \$ à madame Louizel Colombe dans le cadre du Symposium international du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui aura lieu au hangar de la zone portuaire de Chicoutimi du 17 au 21 juin 2015.

15.06.95 *RENOUVELLEMENT CONTRAT « OPÉRATION D'UNE FOURRIÈRE MUNICIPALE »*

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

De renouveler l'entente avec Le Refuge Animal inc. de Roberval pour un service de fourrière dans les limites territoriales de Sainte-Jeanne-d'Arc pour la période du 01 avril 2015 au 31 mars 2016 pour la somme de 3,964.08 \$.

** *AVIS DE MOTION – Modification du règlement de zonage 154-2011*

Monsieur le conseiller François Théberge donne AVIS DE MOTION qu'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 154-2011 sera présenté pour adoption ayant pour objet d'exiger d'un professionnel de faire la démonstration que la coupe totale de bois en bordure d'un chemin public n'aura pas d'impact sur la sécurité des usagers de la route en période hivernale causé par la poudrerie et l'accumulation de neige.

15.06.96 *MRC MARIA-CHAPDELAINE – Projet de travaux majeurs sur le chemin Chute-blanche pour la véloroute*

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas de budget de prévu pour 2015 afin de réaliser des travaux majeurs sur le chemin Chute-blanche pour améliorer la qualité de roulement pour la véloroute.

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 15.05.75 afin d'ajouter le paragraphe suivant :

« Que la municipalité analysera la possibilité de faire des travaux majeurs lors de la préparation du budget 2016. ».

15.06.97 *EMPLOIS ADULTES POUR ANIMATION AU VIEUX MOULIN*

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

D'autoriser l'embauche de deux adultes à temps partiel pour environ 20 heures semaines chaque pour travailler et animer au vieux moulin de la mi-juin à la fin août.

Le taux horaire est établi à 13 \$ de l'heure.

15.06.98 *PRIX DE VENTE DES ARTICLES DE PROMOTION AU VIEUX MOULIN*

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

De fixer les prix de vente des nouveaux articles de promotion au Vieux Moulin comme suit (taxes incluses):

- Tasse à café : 10 \$;
- Mousqueton : 5 \$;
- Lanière : 6 \$;
- Stylo bille 4 \$.

15.06.99 *TRAVAUX CHEMIN BONSAINT*

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

De réaliser des travaux sur le chemin Bonsaint afin d'améliorer le drainage et la surface de roulement;

- Creusage de fossé du côté pair du 718 au 740;
- Creusage de fossé du côté de Mistassini dans les points bas;
- Pose de gravier MG 20 dans les points bas.

15.06.100 *REMISE POUR RANGEMENT À L'ARRIÈRE DE LA CASERNE*

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer le rangement et la protection des fournitures de voirie et plus particulièrement en hiver à l'arrière de la caserne;

CONSIDÉRANT que la relocalisation de l'enclos ne sera pas complété avant quelques années;

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

De faire l'achat d'une remise de 10 pieds par 16 pieds avec porte double fabriquée par Terreau Clément Dumais à Sainte-Jeanne-d'Arc au montant de 4 000 \$ taxes et livraison incluses.

Que la remise soit installée à l'arrière de la Caserne au 358, rue Principale.

15.06.101 *DISPOSITION DES LAMPES DE RUE AU SODIUM*

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé au remplacement des lampes de rue au sodium par des lampes de rue au LED;

CONSIDÉRANT que la municipalité se retrouver avec un inventaire d'environ 75 fixtures de lampes usagées au sodium haute pression et qu'on ne peut entreposer ce matériel qui ne servira pas;

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon

et résolu unanimement :

De mettre en vente les lampes au sodium usagées au prix de 20 \$
chaque et d'en informer la population qui serait intéressée à en acheter.

** *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*

À 21h00, monsieur Michel Roberge propose la levée de
l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Yvan Pilote, maire

Régis Martin, secrétaire-trésorier